



## Communiqué de presse

*Pour diffusion immédiate*

### La MRC du Fjord-du-Saguenay lance son Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

**Saint-Honoré, le 20 juin 2016** – La MRC du Fjord-du-Saguenay a dévoilé son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) adopté par le conseil le 8 mars dernier. Le PDZA vise à mettre en valeur la zone agricole de la MRC afin de favoriser le développement durable des activités agricoles. Pour l’occasion, M. Pierre Paradis, ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, des agriculteurs, des partenaires locaux, des représentants du ministère et des élus de la MRC étaient présents.

« La démarche pour la réalisation du PDZA s’est échelonnée sur deux ans. Pendant cette période, nous avons accru nos connaissances du territoire agricole, et ce, notamment grâce à la mobilisation du milieu. Aujourd’hui, en dévoilant notre PDZA, nous reconnaissons l’agriculture comme un acteur important de notre économie locale. Notre vision de développement de la zone agricole est fidèle aux réalités de notre milieu et elle tient compte des forces et des faiblesses de celui-ci », souligne M. Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

« La prospérité de l’industrie bioalimentaire passe par un territoire agricole dynamique, conscient de son potentiel et de ses ressources. Avec son Plan de développement de la zone agricole, la MRC du Fjord-du-Saguenay dispose d’un outil lui permettant de mettre de l’avant des actions ciblées qui contribueront à vitaliser et à diversifier l’économie de la région » a déclaré le ministre Paradis.

« Je tiens à féliciter la MRC du Fjord-du-Saguenay qui a effectué des démarches sérieuses afin d’élaborer ce Plan de développement de la zone agricole en tenant compte des particularités et en concertation avec les acteurs du milieu. L’élaboration de ce Plan aura plusieurs impacts pour le milieu agricole », a ajouté le député Serge Simard.

C’est en s’appuyant sur le portrait, sur le diagnostic et sur les échanges survenus lors des consultations publiques que les membres du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay ont convenu d’une vision concertée pour définir la zone agricole et pour les activités liées à l’agriculture de la MRC. Elle se définit ainsi : « Partenaire pour une occupation dynamique et durable du territoire, un développement concerté s’appuyant sur une mise en valeur des acquis, une création de valeur ajoutée et une synergie des acteurs locaux propulsée par le milieu agricole ».

Le plan d’action du Plan de développement de la zone agricole permet à la MRC de répondre stratégiquement aux problématiques et aux enjeux identifiés lors de la réalisation du portrait et du diagnostic du territoire. Il propose une série d’actions permettant d’atteindre les orientations et les objectifs spécifiques à chacun des trois axes préconisés, soit la gouvernance, l’occupation dynamique du territoire et les communications. La période de mise en œuvre s’échelonne sur cinq ans.

La zone agricole de la MRC représente 17 % de son territoire et on compte 141 entreprises qui génèrent annuellement 35,4 millions de dollars.

### **Les prochaines étapes**

Maintenant que la MRC dispose d'un plan d'action concret qui définit clairement les objectifs à atteindre et les actions concrètes pour y parvenir, elle a comme mandat de s'assurer de leur réalisation. Ce suivi sera effectué à l'aide de l'état d'avancement des priorités qui y sont associées et l'atteinte de la cible. L'indicateur de résultats servira alors de référence pour illustrer l'état d'avancement global de l'action. L'évaluation sera soumise au comité de suivi du PDZA. Celui-ci pourra impliquer d'autres intervenants tels que les membres du comité technique ayant collaboré à l'élaboration du PDZA pour procéder à cette évaluation.

Le Plan de développement de la zone agricole de la MRC a été réalisé par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC appuyé par un comité technique. Il faut souligner l'apport important des producteurs agricoles de la MRC et des différents décideurs et partenaires liés au milieu agricole, dont le syndicat de l'UPA Saguenay–Lac-Saint-Jean et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ce dernier a d'ailleurs octroyé une aide financière de 40 000 \$ à la MRC dans le cadre du programme Cultivons l'avenir 2.

### **À propos de la MRC du Fjord-du-Saguenay**

La municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay regroupe treize municipalités réparties dans le Haut-Saguenay et le Bas-Saguenay et administre trois territoires non organisés (TNO). Elle offre différents services aux milieux ruraux, principalement en aménagement du territoire, en géomatique, en évaluation foncière, en gestion du territoire public, en développement économique, etc.

[www.mrc-fjord.qc.ca](http://www.mrc-fjord.qc.ca)

**Cultivons l'avenir 2**  
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**



**Canada**

- 30 -

#### **Source :**

Eve-Marie Lévesque  
Conseillère en communication  
418 673-1705, poste 1183  
[eve.marie.levesque@mrc-fjord.qc.ca](mailto:eve.marie.levesque@mrc-fjord.qc.ca)

#### **Information :**

Gérald Savard  
Préfet  
418 673-1705, poste 1108  
[prefet@mrc-fjord.qc.ca](mailto:prefet@mrc-fjord.qc.ca)